

Québec, le 10 août 2020

**À L'INTENTION DES PARENTS DES ÉLÈVES DE L'ÉDUCATION  
PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE**

Chers parents,

Tout d'abord, permettez-nous de saluer, encore une fois, les efforts que vous avez déployés au cours des derniers mois afin de permettre à vos enfants de poursuivre leurs apprentissages, malgré la pandémie. Alors que nos établissements scolaires étaient fermés, vous avez été le lien essentiel entre les élèves et l'école.

Nous espérons que la période estivale qui s'achève aura été l'occasion pour vous de passer du temps de qualité en compagnie de vos enfants et de celles et ceux que vous aimez et de prendre un repos bien mérité.

Déjà, la rentrée scolaire approche à grands pas. Tout l'été, avec le réseau scolaire, nous avons travaillé très fort afin de tout mettre en place pour accueillir vos enfants en toute sécurité cet automne. Ces efforts se poursuivent d'ailleurs en ce moment même.

À l'aube de la rentrée scolaire, nous tenions à faire une mise à jour des conditions qui prévaudront à la rentrée scolaire. Celles-ci demanderont certaines adaptations de la part de vos enfants et de la vôtre également.

Ainsi, comme vous le savez, tous les établissements primaires et secondaires ouvriront leurs portes cet automne. Les élèves du préscolaire, du primaire et de la 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> secondaire seront de retour à temps plein dans les établissements, selon les rapports maître-élèves habituels et sur la base de groupes stables. Pour les élèves de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, une option est envisageable si la présence à temps complet n'est pas possible. Une formule en alternance un jour sur deux en classe, incluant des apprentissages en ligne et des travaux à la maison, pourrait être retenue dans certaines écoles en fonction des contraintes sanitaires et logistiques.

... 2

Les élèves faisant partie d'un même groupe n'auront pas à respecter de règles de distanciation sociale entre eux. Toutefois, ils devront respecter la distance de 2 mètres avec le personnel scolaire, à l'exception des élèves du préscolaire. Ils devront également conserver une distanciation de 1 mètre avec les élèves qui ne font pas partie de leur classe.

Vous recevrez prochainement des communications de l'établissement scolaire de votre enfant détaillant les modalités précises de la rentrée scolaire qui vous concernent.

Dans tous les cas, les strictes mesures sanitaires déterminées par la Direction générale de la santé publique, comme le lavage régulier des mains et la désinfection fréquente des locaux, seront respectées pour prévenir toute propagation éventuelle. Vos enfants pourront donc poursuivre leurs apprentissages, et ce, en toute sécurité.

### **Groupe-classes stables**

Les connaissances actuelles quant aux facteurs de transmission et de prévention de la COVID-19 chez les jeunes de moins de 16 ans permettent maintenant à la Direction générale de la santé publique d'assouplir certaines règles applicables aux élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire en n'obligeant pas les enseignants à subdiviser leurs élèves en sous-groupes.

Ainsi, les précisions suivantes sont importantes :

- l'élimination de la nécessité d'avoir des bulles de 5 à 6 élèves à l'intérieur d'une même classe;
- la distanciation sociale entre les élèves de ce groupe n'est pas requise;
- le maintien de la distanciation de 2 mètres entre le personnel scolaire et les élèves. Cette distanciation, bien que recommandée, n'est toutefois pas prescrite pour le personnel du préscolaire. Celui-ci devra en conséquence porter un couvre-visage en tout temps, y compris à l'intérieur de la salle de classe.

### **Port du couvre-visage**

Au regard de l'évolution des connaissances sur la COVID-19, et notamment sur les facteurs de transmission chez les jeunes de moins de 16 ans, la Direction générale de la santé publique a émis de nouvelles recommandations relatives au port du couvre-visage dans le réseau scolaire.

### ***Préscolaire, primaire et secondaire***

Le port du couvre-visage ne sera pas obligatoire pour les élèves de l'éducation préscolaire jusqu'à la 4<sup>e</sup> année inclusivement, incluant dans le transport scolaire. Pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année et du secondaire, le port du couvre-visage sera requis dans les aires communes en présence d'autres groupes-classes et dans le transport scolaire, sauf pour les élèves ayant une condition médicale particulière les en empêchant. Le couvre-visage fera donc son apparition sur leur liste d'effets à se procurer en vue de la rentrée scolaire. Il sera donc de votre responsabilité d'en fournir un à votre enfant.

Le couvre-visage n'est pas requis en classe et à la cafétéria, lors de la prise des repas. Pour les élèves du préscolaire jusqu'à la fin de la 4<sup>e</sup> année, le port du masque à l'école ou dans le transport en commun n'est pas obligatoire. Il est cependant recommandé.

Il est important de rappeler que le port du couvre-visage obligatoire pour certains élèves du primaire et pour ceux du secondaire ne vient en aucun cas remplacer ou diminuer la nécessité de continuer à observer les autres consignes des autorités de santé publique visant à réduire la transmission de la COVID-19. Nous comptons donc sur vous pour vous assurer que votre enfant lave ses mains avant de partir pour l'école ainsi qu'à son retour à la maison et pour surveiller toute apparition de symptômes liés à la COVID-19.

Nous sommes conscients que ces mesures sanitaires peuvent demander des ajustements à votre quotidien, mais ce sont elles qui nous permettent de garantir à votre enfant un environnement où il pourra apprendre et s'épanouir en toute sécurité. Leur respect est donc crucial et nous savons que nous pouvons compter sur vous.

### **Élèves ayant une condition médicale particulière**

Comme vous le savez, les autorités de santé publique ne recommandent pas le retour en classe physique des élèves ayant une condition médicale particulière les rendant vulnérables à la COVID-19 et validée par un médecin. Dans le but de garantir la poursuite des apprentissages de ces élèves, un service d'enseignement à distance de qualité a été mis sur pied par votre centre de services scolaires. Celui-ci devrait vous informer de ces modalités au cours des prochains jours.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une recommandation des autorités de la santé publique, et pour que tous puissent aborder la rentrée scolaire à venir en toute sérénité, l'accès à ce service sera élargi aux élèves ayant un parent ou un proche ayant une condition médicale particulière habitant à la même adresse, sur présentation d'un billet du médecin. Nous vous invitons toutefois fortement à privilégier un retour en classe physique si cela est possible : après avoir été isolés si longtemps, vos enfants ont besoin de revoir leurs amis et de recréer un lien direct avec un enseignant, qui pourra leur transmettre passion et apprentissages.

### **Précisions advenant une nouvelle fermeture d'établissements scolaires**

Par ailleurs, bien que personne ne le souhaite, nous devons malgré tout prévoir les services à déployer en cas de deuxième vague. Ainsi, advenant une nouvelle fermeture des établissements d'enseignement, les élèves continueront de recevoir tout l'encadrement nécessaire au développement de leur plein potentiel, notamment par des cours à distance offerts par leurs enseignants, dont la prestation de travail se poursuivra, et des suivis réguliers effectués par l'école. Un seuil minimal d'heures de cours à distance a d'ailleurs été fixé pour permettre de nous en assurer. Votre centre de services scolaire ou commission scolaire, ou encore votre établissement d'enseignement, vous informera des modalités de son protocole d'urgence sous peu. Ainsi, tous seront prêts à basculer rapidement vers un enseignement à distance de qualité si la situation devait malheureusement l'exiger.

### **Une marche à suivre claire en cas d'éclosion**

Afin d'être en mesure de réagir rapidement en cas d'éclosion, nous avons également mis sur pied une marche à suivre claire destinée aux écoles si un élève présente des symptômes, si un élève obtient un test positif à un test COVID-19 ou si plusieurs cas sont détectés au sein d'une même classe ou de plusieurs classes. Les indications générales à ce sujet sont déjà disponibles sur [Québec.ca/renree](https://quebec.ca/renree), comme toutes les autres informations nécessaires en vue de la prochaine rentrée scolaire.

Si un cas positif devait être confirmé à l'école de vos enfants, vous en serez informés dans les meilleurs délais, tout comme vous serez mis au fait des mesures déployées à la suite de la déclaration de ce cas. Nous faisons le pari de la transparence.

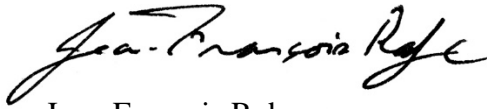
Une version adaptée du *Guide autosoins pour la maladie à coronavirus* a également été élaborée pour permettre à tous les parents de prendre les meilleures décisions possibles durant la pandémie. Ce guide permet notamment de connaître les symptômes de la COVID-19 et les soins de base à donner à son enfant, et de savoir quand contacter la ligne info coronavirus. Le document sera envoyé aux parents avant la rentrée et sera disponible à la fois en français et en anglais sur la page Web [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

En conclusion, nous aimerions vous remercier de la confiance que vous nous témoignez, malgré les circonstances exceptionnelles que nous vivons. Moi-même père de deux filles, je sais que nos enfants sont ce que nous avons de plus précieux. Nous voulons les protéger contre tous les dangers. En ce sens, soyez assurés que nous mettrons tout en place pour garantir à vos enfants des milieux dans lesquels ils pourront socialiser, se développer et réussir, et ce, en toute sécurité. La rentrée scolaire du printemps dernier, qui a permis à des milliers d'élèves de revenir en classe sans relancer la pandémie, nous prouve d'ailleurs que c'est possible.

Grâce à votre soutien continu et aux efforts soutenus du personnel scolaire, nous pourrons ensemble assurer une rentrée scolaire innovante, stimulante et sécuritaire.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Roberge". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean-François Roberge

p. j.